

Tableaux Suivi Éducation

<u>Informations client</u>		<u>Date :</u>	
Nom		Prénom	
Adresse			
C/postale		Ville	
Portable 1		Portable 2	
E-mail		Profession	
Envoyé par			

<u>Informations Chien</u>			
Nom		Naissance	
Race		Lof	
Identification		Sexe	
Vaccin		Alimentation	
Vétérinaire		Ville	

<u>Assurances</u>			
Assurance maison		Ville	

<u>Programmes et Abonnements</u>		
Choix 1:	Descriptif :	Prix :
Choix 2 :	Descriptif :	Prix :

Mode de règlement:			
Signature :			

Merci de votre confiance

<u>Colo des Chiens</u>									
Jour 1		Jour7		Jour 13		Jour 19		Jour 25	
Jour 2		Jour 8		Jour 14		Jour 20		Jour 26	
Jour 3		Jour 9		Jour 15		Jour 21		Jour 27	
Jour4		Jour 10		Jour 16		Jour 22		Jour 28	
Jour 5		Jour 11		Jour 17		Jour 23		Jour 29	
Jour6		Jour 12		Jour 18		Jour 24		Jour 30	

<u>Cours Individuels</u>							
Individuel 1		Individuel 3		Individuel 5		Individuel 7	
Individuel 2		Individuel 4		Individuel 6		Individuel 8	

<u>Cours Collectifs</u>									
1		5		9		13		17	
2		6		10		14		18	
3		7		11		15		19	
4		8		12		16		20	

<u>Cours Au Choix</u>				<u>Cours Urbain</u>	
1		3		Urbain 1	
2		4		Urbain 2	

Règlement Intérieur

ARTICLE 1 : Obligations du Client

1. Être à jour de ses paiements suivant le mode de règlement
2. Notifier de votre présence à vos cours, mais également de vos absences
3. Le propriétaire d'un chien catégorisé doit être en conformité avec la législation
4. Les parents ou tuteurs sont responsables de leurs enfants mineurs dans l'enceinte du terrain. Il est strictement interdit de monter sur les agrès d'agility
5. Tout comportement dégageant une hostilité et/ou des agissements contre nature portant préjudice au Champ des chiens ou à ses membres est interdit, et est passible d'un renvoi du binôme
6. Être à jour des vaccinations : Maladie de Carré, Hépatite, Leptospirose et Toux du chenil (CHPPIL)
7. En cas de maladie et d'infection, le Champ des Chiens, ne prend aucune responsabilité au niveau des soins
8. Vous êtes responsable de la bonne conduite de votre chien. Les dommages ou accidents causés entre les chiens ou aux personnes présentes, ne sont pas de la responsabilité du Champ des Chiens, votre animal étant sous votre propre contrôle. Vous êtes « le gardien de votre animal ».

ARTICLE 2 : Recommandations faites à l'adhérent

1. Si votre chien n'a pas le niveau de socialisation minimum envers les humains ou ses congénères, il pourra vous être imposé le port de la muselière à votre animal.
2. Lors de forte chaleur, il est impératif d'apporter le nécessaire pour abreuver son chien, même si le terrain en fournit
3. Les chiennes en chaleur ne sont pas acceptées pendant leur cycle durant 1 mois. Merci de nous informer à l'avance.
4. Vous devez vous munir de friandises.

ARTICLE 3 : Inscriptions Programmes et Abonnements

1. Le suivi d'éducation est d'environ 4 mois, soit 16 semaines. Il est impératif de suivre les cours 1 fois par semaine ou tous les 15 jours maximum, sauf cas particulier.
2. Tout cours qui ne sera pas décommandé 24H à l'avance sera décompté
3. les cours individuels devront être suivis minimum 1 fois par semaine, au risque d'entraîner des pénalités, par pertes de cours.
4. les cours collectifs devront être suivis au minimum 1 semaine sur 2, au risque de perdre la séance.

5. Abonnement Colo des chiens illimité au mois (≈8 séances), une carte vous sera remise avec la date de validité. Pas de remboursement si carte entamée
6. Aucun remboursement de votre programme/abonnement ne sera accordé en cas d'arrêt des cours, sans raisons justifiées dans un délai de 2 mois (décès, maladie).
7. L'abonnement « Spécial » permet de continuer l'éducation de votre chien après son programme « Pro » ou « Blindage ». Programme sur environ 6 mois
8. Au-delà de 2 mois d'absences sans raisons justifiées, le Champ des Chiens se réserve le droit de vous accepter ou non dans le centre.

ARTICLE 4 : Organisation des leçons

1. Les cours sont divisés en 4 groupes :
 - a) **Colo des chiens** : Socialiser votre chien, apprendre à communiquer avec lui, faire du médical training, de l'agility et des jeux d'éducation.
 - b) **Cours d'éducation Individuels**, sont ouverts aux chiens suivant un des programmes d'éducation. Ces cours auront pour but l'apprentissage des ordres de bases (regard, assis, couché, pas bouger, et le rappel), mais également avancés sur demande
 - c) **Cours Collectifs Obéissance**, ouvert aux chiens ayant suivis TOUS leurs cours Individuels, et dès que l'éducateur sent que le chien est capable
 - d) **Cours Urbain**, ouvert aux chiens ayant suivis TOUS leurs cours Individuels
2. Matériel canin : Il doit être adapté au chien et au travail demandé. Il se compose :
 - a) Friandises pour la récompense.
 - b) D'une laisse (Interdiction de la laisse enrouleuse) et d'un collier
3. Les cours Individuels sont programmés selon le planning de l'éducateur et le votre, soit en semaine soit en week-end à des heures précises.
4. Les cours Collectifs Obéissance et les Colo des chiens sont organisés en fonction des planning affichés sur la page Facebook « Le Champ des chiens »

Je soussigné M..... Certifie avoir été informé par mon interlocuteur qu'il intervient à titre professionnel pour les cours d'éducation canine. Je donne mon autorisation pour l'utilisation à titre gracieux de mon enregistrement photographique ou vidéo dans le cadre des activités canines, ces documents pourront être stockés et utilisés sur tout moyen existant pour la promotion de ses activités.

Fait à Pernes les Fontaines le :

Signature « Lu et Approuvé »